

## L'Îlot. Un accueil, un toit, un nouveau départ.

### Dans vos Nouvelles

► DOSSIER CENTRAL :  
L'Îlot, 50 ans d'engagements !



► En bref :  
Le prélèvement à la source, ça change quoi pour vos dons ?  
Opération « Cartes de vœux »

### L'Îlot digital

Pour garder le contact tout au long de l'année avec l'Îlot, rendez-vous sur notre site :

[www.ilot.asso.fr](http://www.ilot.asso.fr)



Pour les plus connectés d'entre-vous, vous pouvez également nous suivre sur les réseaux sociaux et partager nos nouvelles dans vos réseaux.

- Facebook : @IlotAsso
- Twitter : @IlotAsso
- LinkedIn : L'Îlot, Maisons d'accueil

### Nouvelles de l'Îlot

Bulletin trimestriel  
Directeur de la publication :  
Hubert de Gabory  
ISSN n° 1763-1688.  
Dépôt légal : Décembre 2018  
Impression : Maraval, Saint-Pons-de-Thomières.



Maisons d'accueil l'Îlot  
Association reconnue d'utilité publique  
88 boulevard de la Villette - 75019 Paris  
01 43 14 31 00 - Fax : 01 48 06 22 10  
maisons-accueil@ilot.asso.fr



© Stéphane OUZOUNOFF/CIRIC

### ÉDITO : EN 2019, L'ÎLOT FÊTERA SON CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE

« Cinquante ans, c'est l'âge de la pleine maturité, l'âge des succès, des échecs et de l'expérience.

Les lieux de vie, les équipes, les conseils d'administration, et les présidents se sont succédés.

Michel Rötig, président dans les années 1990, et Jean Celier, mon prédécesseur, nous ont fait l'honneur de nous dire ici ce qu'est pour eux l'Îlot.

L'Îlot, pour moi, c'est l'actualisation de mes lectures de Claude Lévi-Strauss, qui nous expliquait que dans toutes les tribus amazoniennes, lorsqu'un membre est exclu temporairement de la communauté, il revient au chef de lui faire des cadeaux à son retour ; pas seulement pour célébrer ce retour, mais surtout pour le réinsérer dans l'estime des autres.

Mais on a oublié ce que les tribus primitives savaient depuis des millénaires. Aujourd'hui la réinsertion des sortants de prisons et des exclus est difficile, parce que la « communauté » n'est pas prête à les accueillir.

L'Îlot c'est un lieu où se rencontrent deux mondes, les exclus, que ce soit parce qu'ils n'ont plus de domiciles ou parce qu'ils ont été condamnés, et ceux qui ont un domicile, un travail et n'ont jamais été enfermés. Entre ces deux mondes, il faut abattre les préjugés et rétablir pleinement la justice.

### Bien sûr nous sommes fiers de nos réalisations :

- le nombre impressionnant de ceux qui en cinquante ans se sont réinsérés grâce à notre accompagnement, ils se comptent en dizaines de milliers !
- la qualité de nos bénévoles, salariés, responsables d'établissement qui ont la confiance de ceux qu'ils accompagnent vers le logement autonome et vers l'emploi pérenne,
- le sourire de ceux qui obtiennent avec nous un diplôme professionnel,
- nos centres d'hébergement et de réinsertion sociale, remis à neuf, ou en voie de l'être bientôt,
- nos chantiers de qualification et d'insertion, innovants et efficaces,
- la fidélité de nos donateurs, la confiance de nos partenaires.

### Que pouvons-nous souhaiter pour l'avenir ?

- que la société se mobilise enfin, pour que la réinsertion et la lutte contre la récidive deviennent des priorités bien assumées,
- que de nombreux bénévoles nous rejoignent et se sentent utiles avec nous,
- que nos innovations soient reconnues et que nous puissions les développer ailleurs qu'en Île de France et en Picardie,
- que la puissance publique s'appuie toujours plus et mieux sur nous, et que les restrictions budgétaires n'aient pas raison de nos bonnes relations.

**Restons unis et solidaires, sentez-vous comme les envoyés de toute la société auprès des anciens détenus et des exclus, et restez généreux pour que nous puissions continuer à innover.**

Hubert de Gabory, président

# 50 ans d'engagements !

**Michel Rötig et Jean Celier furent respectivement président de l'Îlot de 1989 à 2002, et de 2006 à 2016.**

**Ils se sont prêtés au jeu de l'interview croisée pour évoquer les grands moments passés et à venir de l'Îlot.**

**L'Îlot aura 50 ans en 2019, pourriez-vous nous expliquer en quelques mots ce que représente l'Îlot pour vous ?**

Jean Celier : L'Îlot c'est l'engagement d'une association de salariés, de bénévoles et de nombreux donateurs au service des personnes parmi les plus cruellement exclues de la société parce que leur passage en prison les désigne trop souvent comme des coupables que la peine ne suffirait pas à réhabiliter.

L'Îlot c'est aussi une organisation qui conjugue les ressources publiques et la générosité des citoyens pour démontrer que l'accompagnement de ceux qui ont connu la prison est l'affaire de toute la société et non une prestation sociale.

L'Îlot c'est surtout une communauté convaincue que tout homme vaut plus que les actes condamnables commis et qu'il peut reprendre une place digne dans la société.

Michel Rötig : J'adhère complètement aux propos de Jean, c'est là une preuve que les principes fondamentaux de l'Îlot restent intacts.

**Quelle est la plus belle réalisation de l'Îlot ?**

M. R. : Il y a trente ans, en 1988, des erreurs de gouvernance avaient placé L'Îlot devant un sort funeste. Sa pérennité était menacée, son personnel déstabilisé, la confiance de ses soutiens ébranlée. L'urgence exigeait d'assurer d'abord sa survie.

L'action entreprise s'était concentrée sur trois domaines :

- rétablir la situation financière;
- améliorer la qualification professionnelle des personnels ;
- fortifier les ateliers d'Amiens, pour passer de la simple occupation à la formation vers l'emploi.

Ainsi furent établies des fondations solides sur lesquelles bâtir les actions nouvelles.

En trois années, la situation fut redressée, la confiance des DDASS et des donateurs rétablie.

J. C. : Je crois que c'est la création des Ateliers Qualification Insertion (AQI). Cette initiative originale regroupe dans une même démarche vers l'emploi, une formation qualifiante, une expérience professionnelle, une vie d'équipe et un accompagnement social





Michel Rötig (à droite) à la rencontre des salariés en insertion aux ateliers de l'Îlot à Amiens en 1990.



Jean Celier (2ème à gauche) lors de la remise des diplômes des ateliers de Qualification-Insertion à Paris en 2012.

personnalisé. Cette expérimentation probante, qui aura 10 ans en 2019, a été rendue possible grâce à la générosité sans faille des donateurs de l'Îlot.

### Quels sont les principaux obstacles auxquels doit faire face l'Îlot aujourd'hui et comment peut-elle les surmonter ?

J. C. : Un des grands obstacles est la frontière qui existe entre le dedans et le dehors de la prison. La démarche de réinsertion a besoin de continuité et la sortie sèche est bien souvent dramatique. La coopération entre les diverses administrations concernées (justice et cohésion sociale), les partenariats entre associations agissant en prison et en dehors, la sensibilisation de la société civile aux besoins réels des anciens détenus et aux exigences d'une réinsertion efficace sont les voies difficiles mais réalistes pour surmonter les difficultés. Chaque personne convaincue, chaque donateur mobilisé, chaque électeur clairvoyant peut contribuer à changer le regard sur les personnes ayant connu la prison et, de là, à faire évoluer les solutions à mettre en œuvre.

M. R. : J'ajouterais une difficulté, conjoncturelle, qui semble menacer les associations ; c'est la politique fiscale du gouvernement. Elle comporte des inconnues qui conduisent les donateurs à se rétracter en attendant d'y voir plus clair ; ici ou là, les dons ont brusquement chuté. L'Îlot devra être attentive à ces évolutions et continuer à diversifier les financements pour poursuivre ses actions.

### Quels sont les grands chantiers que l'Îlot doit encore mener ?

J. C. : Accueillir, accompagner, soutenir, responsabiliser en hébergeant, en formant, en éduquant au savoir vivre ensemble, en guidant vers l'emploi : en 50 ans, l'Îlot a développé des démarches qui font leur preuve. Mais les besoins vont croissant et l'Îlot n'est présent que dans très peu de territoires. Les grands chantiers sont

ceux du développement : faire reconnaître officiellement la démarche des Ateliers Qualification Insertion, s'implanter ailleurs qu'en Région parisienne et en Picardie, créer d'autres lieux d'accueil, d'hébergement et de formation. Cela n'est possible que si d'autres soutiens se mobilisent comme bénévoles, comme donateurs, comme relais d'opinion, pour faire partager plus largement la conviction que toute la société doit porter une attention active et bienveillante à ceux qui, après être tombés, doivent se remettre debout et retrouver leur place.

M. R. : Certainement les Ateliers Qualification Insertion constituent la grande réalisation réussie et la plus prometteuse ; en même temps que sa généralisation, il faudrait proposer d'autres secteurs professionnels que celui de la restauration, dans lesquels les personnes puissent se former.

### Comment voyez-vous l'Îlot dans 10 ans ?

M. R. : C'est entre la sortie de la prison et le retour à la vie que se situent les plus grands dangers pour les « libérés » ; effacer ce risque de récidive en passant directement de la prison à une maison d'accueil, tel pourrait être le grand défi pour l'Îlot.

J. C. : Dans 10 ans, j'espère que l'Îlot aura, avec le soutien fidèle de ses donateurs, grandi dans trois directions :

- celle du développement géographique en ayant établi d'autres antennes d'hébergement et de formation dans des villes comme Toulon, Lille, Lyon ou ailleurs, en fonction des partenariats et des opportunités,
- celle du bénévolat avec plus de bénévoles pour enrichir l'action et témoigner de l'engagement de la société civile auprès de ceux qui ont connu la prison,
- celle de la notoriété, en faisant de l'Îlot, l'association de référence dans la réinsertion des personnes sortant de prison. ■

## En bref...

### Le prélèvement à la source, ça change quoi pour vos dons ?

Dans les faits pas grand-chose !

Concrètement, la réforme ne modifie que la date à laquelle vous allez bénéficier de l'avantage fiscal fait à l'occasion de votre don. Les donateurs de l'Îlot continuent en effet de bénéficier de la réduction d'impôt de 75 % des versements retenus dans la limite de 536 euros. La fraction au-delà de 536 euros ouvre

également droit à une réduction d'impôt de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Ainsi, à la suite de la déclaration 2019 mentionnant les dons faits en 2018, les services fiscaux procèdent à une régularisation au cours de l'été 2019, en versant au donateur le montant correspondant à sa réduction d'impôt.

Dès le 15 janvier 2019, les services fiscaux verseront aux donateurs un acompte de 60 % du montant de la réduction d'impôt afin de ne pas les pénaliser et d'éviter un décalage de trésorerie trop important. Ce pourcentage s'appliquera sur la base de la réduction d'impôt pour don dont le contribuable a bénéficié en 2018 pour les dons faits en 2017. Le solde sera ensuite versé en septembre 2019, sur la base de la déclaration de revenus faite au printemps.



### Opération : « Cartes de vœux »

C'est la 3<sup>ème</sup> année que nous vous sollicitons pour transmettre vos vœux de santé, de réussite et de sérénité aux résidents des maisons d'accueil de l'Îlot.

Cette période de fêtes, de retrouvailles en famille ou entre amis est un moment d'allégresse pour la plupart d'entre nous mais pour beaucoup de nos résidents c'est une période qui peut accentuer les blessures liées à l'exclusion et à la précarité.

Alors bien sûr, pour les aider à rompre la solitude, nous organisons des fêtes de fin d'année qui permettent de passer un bon moment mais dans notre démarche de les amener à faire confiance à la société, de s'y épanouir en tant que citoyen et d'en devenir un acteur à part entière, les vœux de ceux qui croient et soutiennent les projets de l'Îlot peuvent vraiment faire la différence.

**Vous croyez en nos actions ? Vous croyez en leur avenir ? Dites-le-leur !**

En quelques lignes qui viennent de vous, qui viennent du cœur, rappelez-leur qu'ils ne sont pas seuls et qu'ils peuvent compter sur les donateurs de l'Îlot pour prendre un nouveau départ. Vos vœux seront affichés dans chacun de nos établissements afin de créer des frises de la solidarité qui permettront aux résidents de réaliser que des personnes les soutiennent et croient en eux.

**Comment participer à l'opération « Cartes de vœux » ?**

Il vous suffit de joindre à votre don, vos vœux, cartes ou lettres, en nous les retournant dans l'enveloppe T disponible dans ce pli (valable pour un envoi de 20 grammes).

Si vos vœux venaient à dépasser le poids limite de l'enveloppe T, merci de nous écrire à :

Maisons d'accueil l'Îlot - Courrier des résidents  
88 bd de la Villette - 75019 Paris

#### PRESSE

Une tribune écrite par M. de Gabory et M. Celier, intitulée « *La société doit changer son regard sur la prison !* » a été publiée le 23 octobre 2018 dans le quotidien La Croix.

LA CROIX

► Pour la consulter, rendez-vous sur notre site internet, rubrique « *L'Îlot dans les médias* »